

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 251028

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de réalisation de petits carottages avant travaux pour analyse amiante / HAP au niveau du N°81

Avenue Jean Mermoz

HORS SECTEUR PNRQAD

A compter de la signature jusqu'au 14/02/2025

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **DOMOBAT, Tech Izarbel 2, allée Théodore Monod – 64210 BIDART** pour le compte de : **GRDF**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

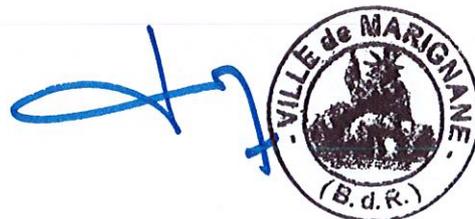
Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 17 JAN. 2025

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



25T028



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 17 JAN. 2025

LOCALISATION DE LA DEMANDE

AVENUE JEAN MERMOZ

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... DOMOBAT

Adresse Tech Izarbel 2 Allée Théodore Monod
64210 BIDART

Tél./FAX 09 74 36 03 92

MAIL catherine.feriaud@domobat-expertises

**POUR LE COMPTE DE
GRDF**

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

à la signature jusqu'au 14/02/2025 Durée: 15 jours

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Réalisation de petits carottages avant travaux
pour analyse amiante / HAP au niveau du N°81

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

30km/h

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



COMMUNE DE MARIGNANE

Périmètres du centre

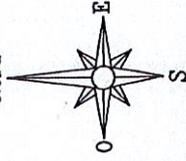
le 04/12/2019

LEGENDE :

Périmètre PNRoad



Nord



Dessiné par CF

